

Date d'affichage :
25 novembre 2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 01 DECEMBRE 2021

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

Étaient présents : 23
Votants : 26

Monsieur DAINVILLE,

Mesdames LOPES, PASCOAL, ROUSSEAU et ROUSSEL ;
Messieurs MEY (*à partir de la délibération 2021-111*) MOUSSA et RAOUL Adjoints au Maire

Mesdames BAC, BROCHADO, GORBENA, LWAMBA MAKANYAKA, RAOUL et SELBONNE

Messieurs DIALLO, IBRAHIM, LE MOING, MONNARD, PERON et POING
Conseillers Municipaux délégués

Madame DUTU

Messieurs BLEE et GERBOUIN Conseillers Municipaux

Formant la majorité des membres en exercice

Madame HOCDE

Messieurs BOURGOIN et OUERDANI

Absents excusés : 3

Absents excusés & représentés :
4

Messieurs MARE, MEY et VILLOING
Madame BASELTO

Pouvoirs : 4

Madame BASELTO donne pouvoir à Madame DUTU

Monsieur MARE donne pouvoir à Monsieur GERBOUIN

Monsieur MEY donne pouvoir à Monsieur DAINVILLE (*jusqu'à la délibération 2021-110*)

Monsieur VILLOING donne pouvoir à Monsieur MOUSSA

Secrétaire de séance :

Monsieur Abdou IBRAHIM

Assistaient également à la séance :

Mesdames AID, BERNARD, GEORGE et GUIGNARD

La séance étant ouverte à 19h

Monsieur Le Maire prend acte de la démission de Madame Nolwenn RENOUARD de son poste de conseillère municipale et nomme Monsieur Fabrice VILLOING.

A/ 2020-106 Approbation du Procès-Verbal du 20 octobre 2021 présenté par Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de reporter le vote de cette délibération à la prochaine séance.

B/ 2020-107 Compte-rendu des décisions n°2021-050 à 2021-067 présenté par Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** les décisions n°2021-050 à 2021-067

TRAVAUX

2021-108 Nouveau Programme de Renouvellement Urbain – Objectifs et modalités de la concertation sur le projet de rénovation du quartier du Bois de l'Etang – Modification de la délibération n°2021-069 en date du 9 juin 2021 présenté par Monsieur MOUSSA

Le Conseil Municipal à la majorité de 22 pour et 4 abstentions (Mesdames BASELTO et DUTU, Messieurs GERBOUIN et MARE)

- **Décide** que l'article 3 de la délibération n° 2021-069 est modifié et fixe les modalités de ladite concertation comme suit :
 - proroger la période de concertation jusqu'au 18 février 2022,
 - affichage en Mairie de La Verrière et à l'Hôtel d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, pendant toute la durée de la concertation, et mention dans le magazine municipal de la délibération fixant les objectifs et les modalités de la concertation,
 - publication sur le site de la Ville et de Saint-Quentin-en-Yvelines des supports d'information sur le projet au fil de son évolution,
 - possibilité de faire des remarques et de poser des questions par l'intermédiaire de l'adresse mail dédiée : concertation.BE@mairie-laverriere.fr,
 - mise en place d'urnes, en Mairie et dans la Maison de quartier du Bois de l'Etang, destinées à recueillir les avis et suggestions du public,
 - désignation d'un cabinet spécialisé pour accompagner la Ville dans le processus de concertation,
 - mise en place du Conseil citoyen,
 - organisation de réunions de travail sur le projet de rénovation (dans le respect des règles sanitaires en vigueur au moment de la tenue des dites réunions), organisation de réunions en visioconférence, en live, en pied d'immeubles et tout autre forme d'organisation permettant et favorisant l'expression des habitants,
 - présentation au Conseil municipal du bilan de la concertation selon le calendrier des séances.
- **Dit** que les autres articles de la délibération n° 2021-069 en date du 9 juin 2021 sont inchangés.
- **Autorise** le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2021-109 Création du Conseil citoyen du quartier du Bois de l'Etang – Modification de la délibération n°2021-052 en date du 24 mars 2021 présenté par Monsieur MOUSSA

Le Conseil Municipal à la majorité de 22 pour et 4 contre (Mesdames BASELTO et DUTU, Messieurs GERBOUIN et MARE)

- **Décide** d'ouvrir de nouveau les inscriptions jusqu'au 12 décembre 2021 pour compléter la liste des candidats de chaque collège
- **Décide** que l'article 3 de la délibération du Conseil municipal n°2021-052 en date du 24 mars 2021 est modifié et rédigé comme suit :
 - Désignation des membres du collège habitants sur la base du volontariat
 - Désignation complémentaire par tirage au sort sur les listes électorales du bureau de vote n°3 en respectant autant que possible la règle de la parité homme/femme telle qu'elle est énoncée dans l'article 2 inchangé de la délibération n°2021-052 en date du 24 mars 2021 en cas de nécessité de compléter la liste des candidats pour le cas où le nombre de volontaires serait inférieur à 20
 - Désignation par tirage au sort parmi les volontaires pour le cas où le nombre des volontaires serait supérieur à 20
- **Décide** que l'article 4 de la délibération du Conseil municipal n°2021-052 en date du 24 mars 2021 est modifié et rédigé comme suit :

La désignation des membres du collège « associations et acteurs locaux » se déroulera de la façon suivante :

- Désignation des membres sur la base du volontariat
 - Désignation complémentaire par tirage au sort public parmi les associations de la Ville et les intervenants professionnels sur le quartier pour le cas où le nombre de volontaires serait inférieur à 20
 - Désignation par tirage au sort parmi les volontaires pour le cas où le nombre des volontaires serait supérieur à 20.
- **Précise** que, en cas d'épuisement de la liste de suppléants, ladite liste permettant de pourvoir au remplacement des membres du Conseil citoyen en cas de démission ou de refus de siéger au Conseil, il sera procédé à un nouveau tirage au sort.
 - **Approuve** La finalisation des différents collèges et notamment la désignation des membres et tirages au sort éventuels se déroulera la semaine du 13 au 17 décembre 2021 lors d'une réunion exceptionnelle de la commission Travaux, Aménagement et Urbanisme,
 - **Dit** que les autres articles de la délibération n°2021-052 en date du 24 mars 2021 sont inchangés.
 - **Autorise** le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2021-110 L'adoption des conditions générales d'utilisation (CGU) du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) dans le cadre de la mise en place de la dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme par Saint-Quentin-en-Yvelines à compter du 1^{er} janvier 2022. présenté par Monsieur MOUSSA

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Approuve** l'ouverture du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme par Saint-Quentin-en-Yvelines à compter du 1^{er} janvier 2022.
- **Approuve** les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme.
- **Autorise** le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Arrivée de Monsieur MEY

2021-111 Demande de subvention au titre du dispositif Départemental Equipement 2020-2022 présenté par Monsieur MOUSSA

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Sollicite** le Conseil Départemental pour la réalisation d'une Maison de la Santé sur la ville de La Verrière,
- **Autorise** le Maire à signer tous les actes y afférents,

2021-112 Saint-Quentin-en-Yvelines - Approbation du contrat de relance et de transition écologique (CRTE) avec l'Etat et les communes de Saint-Quentin-en-Yvelines présenté par Monsieur MOUSSA

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Approuve** le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) avec l'Etat et les communes de Saint-Quentin-en-Yvelines
- **Autorise** le président ou son représentant à signer ce contrat et tous les documents y afférents

ADMINISTRATION GENERALE

2021-113 Adoption du règlement intérieur de la commande publique présenté par Monsieur RAOUL

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** la mise en œuvre du règlement intérieur de la commande publique, conformément au tableau annexé

	Marchés sans publicité ni mise en concurrence	Procédure adaptée (MAPA)	Procédure formalisées
Marchés de travaux	Jusqu'à 40 000 € HT	Entre 40 000 et 5 350 000 € HT	Plus de 5 350 000 € HT
Marchés de fournitures et de services	Jusqu'à 40 000 € HT	Entre 40 000 et 214 000 € HT	Plus de 214 000 € HT

2021-114 Modification de la délibération 2020-027 - Election des membres de la commission d'appel d'offres à caractère permanent présenté par Monsieur RAOUL

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Abroge** la délibération n°2020-027,
- **Décide** de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent,

La liste « Une nouvelle dynamique pour La Verrière » présente :

Membres titulaires : Messieurs RAOUL, MOUSSA et Mesdames LOPES et ROUSSEAU,

Membres suppléants : Monsieur IBRAHIM et Mesdames ROUSSEL et RAOUL,

La liste « La Verrière en commun » présente :

Membre titulaire : Monsieur Christian BOURGOIN,

Membre suppléant : Madame Nelly DUTU

- **Proclame** élus les membres de la commission d'appel d'offre suivants :

Membres titulaires :

1. M. Ludovic RAOUL
2. M. Fouzi MOUSSA
3. Mme Adelaïde LOPES
4. Mme ROUSSEAU
5. M. Christian BOURGOIN

Membres suppléants :

1. M. Abdou IBRAHIM
2. Mme Annielle ROUSSEL
3. Mme Nathalie RAOUL
4. Mme Nelly DUTU

2021-115 Convention pour mise à disposition d'un agent du CIG pour des missions d'archivage présenté par Monsieur RAOUL

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** la convention relative à disposition d'un agent du centre de gestion pour une mission d'assistante à l'archivage au sein de la mairie de La Verrière.
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer le protocole et toutes les pièces afférentes, entre le CIG et la commune, pour une durée de trois ans.

2021-116 Convention partenariale des véhicules épaves par présenté par Monsieur RAOUL

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** la convention partenariale des véhicules épaves avec les bailleurs sociaux présents sur la commune
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annexe et tous les documents y afférents

2021-117 Rapport d'utilisation 2020 du Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (F.S.R.I.F.) présenté par Monsieur RAOUL

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le rapport d'utilisation du Fonds de Solidarité d'Ile de France présentant les actions contribuant à l'amélioration des conditions de qualité de vie sur la commune au cours de l'année 2020 et les conditions de leur financement annexé à la présente délibération

Tableau récapitulatif FSRIF 2020

Politique de la Ville

INTITULE DES ACTIONS	COUT GLOBAL	MONTANT TOTAL SUBVENTIONS	PARTICIPATION COMMUNAL ET FSRIF
Subvention au CCAS	32 150		32 150
Subvention à la Caisse des écoles	61 450		61 450
Activités socio-éducatives en direction des 6-11 ans	111 674	37 500	74 174
Activités socio-éducatives en direction des 11-15 ans	101 360	28 500	72 860
Première mobilisation des jeunes en insertion	34 030	15 000	19 030
Aide aux initiatives des jeunes 16-25 ans	47 900	10 700	37 200
Mieux vivre ensemble	23 160	8 200	14 960
Favoriser la réussite scolaire	17 730	6 500	11 230
Accompagnement à la scolarité	57 230	30 800	26 430
Ateliers de savoirs sociolinguistiques	16 750	7 000	9 750
Actions collectives famille et parentalité	74 436	20 000	54 436
Accompagnement vers l'accès aux droits	122 680	16 000	106 680
MOUS (Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale)	46 886	11 000	35 886
Semaine de la Fraternité	15 146	7 700	7 446
Semaine égalité Homme/Femme	18 819	4 000	14 819
Opération de prévention auprès des jeunes 15-26 ans	15 000	11 000	6 000
Action de prévention contre les conduites addictives chez les jeunes 11/26 ans	25 441	8 000	17 441
Les « vacances apprenantes »	54 719	38 000	16 179
Travaux de réfection et d'isolation des toitures terrasses du gymnase de la fraternité et du centre Socioculturel Jacques Miquel	345 355	197 000	148 355
TOTAL	876 561	259 900	766 476

FINANCES

2021-118 Décision modificative 2021 présenté par Monsieur RAOUL

Le Conseil Municipal à la majorité de 22 pour et 4 abstentions (Mesdames BASELTO et DUTU, Messieurs GERBOUIN et MARE):

- **Approuve** la décision modificative n°1 du Budget Primitif 2021 ainsi que les pièces afférentes.

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011	182 134,04	-
012	3 730,00	-
65	33 018,25	-
67	46 992,71	-
74	-	265 875,00
	265 875,00	265 875,00
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
041	35 584,06	35 584,06
13	-	229 995,94
20	-	13 000,00
21	202 937,59	-
23	40 058,35	-
	265 580,00	265 580,00
Total général	531 455,00	531 455,00

2021-119 Ajustement créances éteintes présenté par Monsieur RAOUL

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** l'admission en créances éteintes pour un montant total de 518,25€ pour les titres de recouvrement proposés par le comptable public :
 - Créances éteintes au titre de 2020 : 303,49€
 - Créances éteintes au titre de 2021 : 214,76€
- **Approuve** la correction d'une erreur matérielle sur la délibération 2019-095 du 11 décembre 2019 (il convient de lire 981,50€ au lieu de 981,42€).
- **Autoriser** les opérations comptables pour les créances afférentes du budget principal, au titre de la délibération n°2019-095 corrigée, et pour celles relatives à l'exercice en cours.
- **Autoriser** le Maire à signer toute pièce relative au règlement de ces dossiers.
- **Dit** que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65 - nature 6542 du budget principal 2021

2021-120 Ouverture anticipée de crédits d'investissement sur le budget 2022 présenté par Monsieur RAOUL

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Autorise** l'ouverture anticipée de crédits de dépenses d'investissement pour l'exercice 2022 ;
- **Approuve** l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 dans la limite maximum de 25% des inscriptions au budget 2021 comme défini ci -dessous :

Nature	Budget 2021	Budget investissement 2022 ouvert par anticipation
2031	451 789,95	400 000,00
2051	48 200,00	55 000,00
2112	210 346,26	52 000,00
2117	65 985,13	15 000,00
2128	64 077,27	16 000,00
2135	3 182 288,56	350 000,00
2151	61 592,88	15 000,00
2152	79 620,00	19 000,00
2158	5 806,80	2 000,00
2161	1 000,00	300,00
2182	61 465,81	10 000,00
2183	74 750,00	15 000,00
2184	88 840,26	22 000,00
2188	334 275,79	85 000,00
2318	30 000,00	13 700,00
238	119 992,78	150 000,00
TOTAL	4 880 031,49	1 220 000,00

2021-121 Avances de subventions dans la limite de 50 % des subventions inscrites au Budget 2021 présenté par Monsieur RAOUL

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le versement d'une avance sur la subvention communale 2022 dans la limite de 50% des montants attribués au budget 2021 pour les associations et établissements publics communaux suivants qui en feront la demande :

	Ouverture anticipée 2022
COMITE D'OEUVRES SOCIALES	13 350,00
E.S.C.T SQY BASKET	750,00
BOXING DE LA VERRIERE	3 500,00
TKD TAEKWONDO	1 500,00
TENNIS LVR	1 000,00
MEDECINS BENEVOLES	750,00
AMICALE DES ANCIENS	1 000,00
RESTAURANTS DU COEUR	675,00
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	675,00
CAISSE DES ECOLES	30 725,00
CCAS	16 075,00

RESSOURCES HUMAINES

2021-122 Modification du tableau des emplois présenté par Monsieur MOUSSA

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Adopte** les modifications du tableau des effectifs du personnel de la Ville comme suit :

Filière Administrative

- Supprimer 2 postes d'attaché territorial à temps complet
- Supprimer 1 poste de rédacteur territorial à temps complet
- Créer 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet

Filière Technique

- Supprimer 4 postes d'adjoint technique territorial à temps complet
- Créer 4 postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet

Filière Sportive

- Supprimer 1 poste d'éducateur principal de 2^{ème} classe des A.P.S à temps complet
- Créer 1 poste d'éducateur principal de 2^{ème} classe des A.P.S à temps complet

Filière Animation

- Supprimer 1 poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet
- Créer 1 poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet

Filière Police Municipale

Créer 1 poste de chef de service de police municipale principal de 1^{ère} classe à temps complet

- **Approuve** le tableau des emplois (annexé à la présente délibération) est ainsi modifié à compter du 10 décembre 2021.
- **Dit que** les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au chapitre 012 du Budget Principal.

2021-123 Adhésion à la procédure de remise en concurrence du contrat groupe d'assurance statutaire du CIG présenté par Monsieur MOUSSA

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Décide** de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2022 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984
- **Prends acte** que les taux de cotisation nous seront soumis préalablement afin de prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1^{er} janvier 2023.

SOCIAL

2021-124 Signature entre la ville de La Verrière et la Caisse d'Allocations familiales des Yvelines d'une convention d'objectifs et de financement concernant l'agrément « Centre Social », pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2021 présenté par Madame ROUSSEAU

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** la signature entre la ville de La Verrière et la Caisse d'Allocations familiales des Yvelines d'une convention d'objectifs et de financement concernant l'agrément « Centre Social », pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2021.
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer la nouvelle convention d'objectifs et de financement pour une nouvelle période de trois années, du 01/01/2021 au 31/12/2023, ainsi que tous documents s'y rapportant.

2021-125 Signature de l'avenant à la CTG (Convention Territoriale Globale) signée entre la Ville de La Verrière et la CAF, y fixant les objectifs partagés au regard des besoins exprimés présenté par Madame ROUSSEAU

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** les objectifs ainsi que le plan d'action formulés dans l'avenant et dans les annexes.
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer l'avenant à la CTG, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20

Publié et affiché en mairie le 09 décembre 2021, à La Verrière le, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Nicolas DAINVILLE

